



2023 / 086

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le 08/09/2023

ID : 057-215707522-20230905-2023_086-AR



MAIRIE DE WOUSTVILLER

Arrêté municipal du 5 septembre
2023

**Instauration d'un sens interdit
Du n°13 rue de l'Eglise au
numéro n°1 rue de l'Eglise**

Le Maire de Woustviller

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;

Considérant que la rue de l'Eglise étant à sens unique, la sortie du parking ne peut se faire que du numéro 21 rue de l'Eglise vers le numéro 12 rue de Nancy. Un sens interdit a été mis en place du numéro 13 au n°1 rue de l'Eglise.

ARRETE

ARTICLE 1 : La sortie du parking situé rue de l'Eglise ne peut se faire que du numéro 21 rue de l'Eglise vers le numéro 12 rue de Nancy. Un sens interdit a été mis en place du numéro 13 au n°1 rue de l'Eglise.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire a été mise en place par la commune de Woustviller.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Woustviller.

ARTICLE 5 :

- Ampliation du présent arrêté sera faite à :
- Madame la Sous-Préfète de Sarreguemines
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,
- Monsieur le Commandant du SDIS de Sarreguemines
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et les coutumes locales.

Fait à Woustviller,
Le 5 septembre 2023

Robert WEISKIRCHER
Adjoint de la sécurité

